

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, session 2024

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur VALAT Stéphane, igr rf, président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame MILAN Ghislaine, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Monsieur MATHIEU Benjamin, attaché d'administration de l'état, expert, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur BAUSSART Jérôme, ingénieur d'études hors classe, Centre national de la recherche scientifique, Gradignan.

Madame CADILHAC GALLERENT Nathalie, attachée principale d'administration de l'état, Université de la Rochelle, La Rochelle.

Madame BUTIN Sylvie, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Pessac , le 18 juin 2024

Le Président,

Alexandre PERAUD

